

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2043

présenté par

M. Le Fur, M. Morel-A-l'Huissier, M. Fasquelle et M. Lejeune

-----  
à l'amendement n° 2014 (2<sup>ème</sup> rect.) de M. Rolland  
-----

à l'ARTICLE 15

Au début de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« À l'échéance d'un délai de trois ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.